

## **DELIBERATION N° 11**

### **Bourse à projets jeunes - attribution de subvention**

#### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39*

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 32*

*Nombre de votants : 39*

#### **LE TRENTE ET UN MARS DEUX MILLE SEIZE**

Le conseil municipal de la Ville de Dieppe s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du maire en date du 24 mars 2016 et sous la présidence de Monsieur Sébastien Jumel, Maire.

**Sont présents** : M. JUMEL Sébastien, M. LANGLOIS Nicolas, Mme RIDEL Patricia, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, M. WEISZ Frédéric, Mme BUICHE Marie-Luce, M. ELOY Frédéric (de la question n°8 à la question n°62), Mme AUDIGOU Sabine, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme GAILLARD Marie-Catherine, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. VERGER Daniel, Mme ROUSSEL Annette, M. PATRIX Dominique, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, Mme PARESY Nathalie, Mme LETEISSIER Véronique, M. BUSSY Florent, Mme BUQUET Estelle, M. PAJOT Mickaël, Mme QUESNEL Alice, Mme ANGER Elodie, M. PETIT Michel, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean (de la question n°1 à la question n°27), M. BREBION Bernard, Mme JEANVOINE Sandra, M PESTRINAUX Gérard, Mme LEVASSEUR Virginie.

**Sont absents et excusés** : M. ELOY Frédéric (de la question n°1 à la question n°7), M. DESMAREST Luc, M. BEGOS Yves, M. CAREL Patrick, Mme BOUVIER LAFOSSE Isabelle, Mme CLAPISSON Paquita, Mme THETIOT Danièle, Mme ORTILLON Ghislaine, M. BAZIN Jean (de la question n°28 à la question n°62).

**Pouvoirs ont été donnés par** : M. DESMAREST Luc à M. LANGLOIS Nicolas, M. BEGOS Yves à Mme RIDEL Patricia, M. CAREL Patrick à M. LECANU Lucien, Mme BOUVIER-LAFOSSE Isabelle à Mme AUDIGOU Sabine, Mme CLAPISSON Paquita à Mme BUICHE Marie-Luce, Mme THETIOT Danièle à Mme LEVASSEUR Virginie, Mme ORTILLON Ghislaine à M. GAUTIER André, M. BAZIN Jean à Mme OUVRY Annie (de la question n°28 à la question n°62).

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

**Secrétaire de séance : Mme ANGER Elodie**

.../...

**Rapporteur : M. Frédéric ELOY**

Conformément à l'article 4 du règlement de la "bourse à projets jeunes", un comité de suivi est constitué pour examiner les projets et proposer au conseil municipal le montant du concours financier à accorder aux projets présentés.

Un comité de suivi s'est réuni le 3 mars 2016 pour étudier les projets présentés par les 5 groupes de jeunes ayant sollicité le concours de la Bourse à Projets Jeunes.

**Vu :**

- l'article L 2121-29 du code général des collectivités territoriales,
- la délibération n°49 du conseil municipal du 2 juillet 2015 approuvant le projet "bourse à projets jeunes" et son règlement intérieur,

**Considérant :**

- l'avis formulé par le comité de suivi qui s'est réuni le 3 mars 2016 pour traiter les 5 projets présentés (cf. tableau),
- l'avis de la commission n° 2 du 22 mars 2016

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :**

**- de verser la somme de 550 € à l'association UNSS du collège Delvincourt porteur du projet « Rame Ensemble »,**

**- de verser la somme de 200 € à Hautbois Sévrine mandataire pour le projet « Course en cours » de l'équipe « Security of Savana »,**

**- de verser la somme de 253 € à Elouen Thomine, mandataire pour le projet « Une journée à Paris »**

Conformément à l'article 5 du règlement de la « bourse à projets jeunes », la subvention sera versée selon les modalités suivantes : 70% au démarrage de l'action et 30% au vu du bilan présenté par le porteur.

***Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.***

**Pour extrait certifié conforme au registre  
Le Maire de la Ville de Dieppe,  
Sébastien Jumel**

**Acte certifié exécutoire en application  
de la loi du 2 mars 1982 modifiée  
Réception en Sous-Préfecture :**

**Publication :**

**Notification :**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire